

4. Synthèse du cadre réglementaire

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
DTA	Plusieurs espaces identifiés au titre de la DTA sur la commune	Le site de projet n'est pas localisé dans un espace remarquable de la DTA
SCoT	Approuvé depuis le 5 mai 2008.	Le site de projet est localisé dans un espace à dominante d'habitat et devra être compatible avec le SCoT. (Les lieux de développement à « dominante habitat » identifient des espaces ouverts à la mixité, même si l'habitat devrait être majoritaire, surtout lorsqu'ils sont localisés au sein de quartiers résidentiels de faible densité.)
PLU	Secteur en zone UM	Le projet doit être compatible avec le règlement et le zonage du PLU. Site concerné par 2 emplacements réservés (E.R) Site non concerné par des servitudes.

III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR DE L'ESTAGNOL

1. Le site face aux risques et nuisances

➤ **Le risque inondations (source : étude BCEOM PPRi)**

Un plan de prévention des risques naturels d'inondation a été approuvé le 29 décembre 1998. Il est opposable au P.L.U au titre de servitude d'utilité publique. Il détermine sur l'ensemble du territoire communal, les secteurs non exposés au risque inondation, les secteurs d'aléa modéré où des prescriptions de construction et d'aménagement sont établies (zones bleues), et les secteurs d'aléa majeur qui délimitent des zones inconstructibles (zones rouges).

La commune est soumise aux risques d'inondation :

- du bassin de la Brague (Brague mais également au niveau de la Valmasque, le ruisseau des Horts dit la romaine et le ruisseau de la Maïre),
- des vallons urbains et péri urbains qui la traversent (les Frères Garbero, Laval, le Lys, Saint- Honorat, le Madé, Eucalyptus).

La Brague reçoit deux affluents principaux : la Bouillide et la Valmasque. Le bassin versant est composé en grande partie de secteurs boisés, de friches et de secteurs urbanisés. Les sous-bassins versants sont en général très pentus et la formation des crues est très rapide. Les secteurs soumis aux risques d'inondation s'étendent depuis la Valmasque jusqu'à la mer.

Les vallons d'Antibes, de taille plus modeste que celle de la Brague, possèdent des bassins versants pour la plupart urbanisés, à l'exception du vallon de Madé pour lequel la partie haute du bassin versant reste occupé par des secteurs boisés.

À ce jour, une crue centennale a été observée sur les vallons d'Antibes, en octobre 1993 alors que les crues récemment observées sur la Brague n'ont pas dépassé l'occurrence trentennale.

Un Plan de prévention des risques (PPRN) inondation a été approuvé. Il est aujourd'hui opposable au P.L.U.

➤ **Le risque incendies de forêt**

Un Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 17 juin 2009.

Il est opposable au P.L.U. au titre de servitude d'utilité publique. Sur le territoire de la commune d'Antibes ont été définies des zones exposées aux risques, dites "zones de danger" en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru, en distinguant:

- des zones rouges exposées à des risques forts,
- des zones bleues exposées à des risques plus limités, acceptables moyennant des mesures de prévention efficaces, ces zones bleues étant divisées selon un niveau de risque de plus en plus faible,
- en dehors de ces zones, le P.P.R.I.F. n'impose aucune prescription.

La zone rouge R de risque fort concerne le versant de la Valmasque, le bois des Semboules, les pentes de Pierrefeu et le bois de Pimeau.

La zone bleue B0 de risque moyen concerne un plateau au lieu-dit de la Ferme des Croûtons.

La zone bleue B1a de risque modéré concerne des espaces urbanisés situés au sommet du versant de la Valmasque et en périphérie du bois de Pimeau.

La zone bleu B1 de risque modéré concerne le quartier des Semboules et le nord de Saint Maymes, l'espace situé au sud de la vallée de la Valmasque et le bois de la Garoupe.

La zone bleue B2 de risque faible concerne les autres secteurs boisés du Cap, le sud du quartier de Saint Maymes, les Combes, les Rastines, les Cougoulines et une partie du quartier des Groules.

L'élaboration de ce zonage s'appuie sur :

- l'historique cartographique des incendies survenus sur la commune,
- la détermination de l'aléa,
- le croisement de l'aléa avec différents enjeux:
 - les enjeux d'équipement (présence et localisation des poteaux d'incendie et des routes revêtues pour l'accès des secours et l'évacuation des personnes, présence d'autres voies),
 - les enjeux d'aménagement (secteurs construits et secteurs à enjeux d'urbanisation).

➤ **Le risque mouvements de terrains**

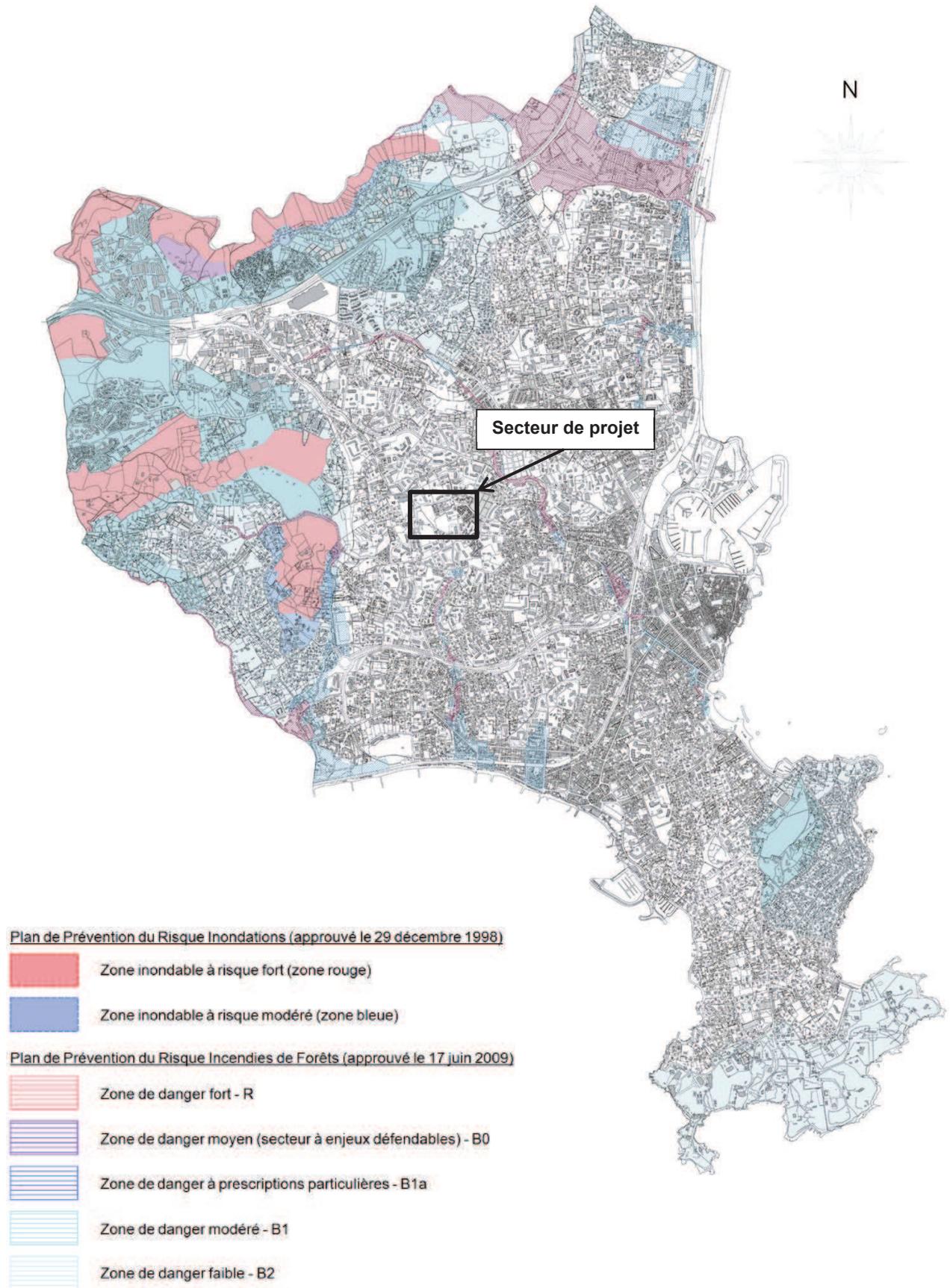
Une étude géologique et géotechnique a été réalisée par le CETE Méditerranée en 1974. En 1999, une étude complémentaire a été conduite. Ces études n'ont pas mis en évidence d'aléa majeur nécessitant l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels de mouvements de terrains. La commune d'Antibes offre une faible surface exposée à un aléa potentiel de mouvements de forte intensité comme les effondrements. Cet aléa se rencontre essentiellement dans le sud du territoire communal, lié à la présence de trias gypseux, sensible à la dissolution par l'eau. L'aléa éboulement n'est présent que très localement en bordure de la rive droite de la Valmasque. L'aléa glissement de terrain n'a pas été mis en évidence.

➤ **Séismes**

Le territoire couvert par la commune d'Antibes est situé dans une zone de sismicité n° 3 correspondant à un niveau d'aléa modéré, en application de la nouvelle réglementation sismique entrée en vigueur le 1^{er} mai 2011. En conséquence, sont applicables les dispositions des décrets n° 2010-1254 (prévention du risque sismique) et n° 2010-1255 (délimitation des zones de sismicité du territoire français).

Le site de projet est localisé en dehors des zones à risques.

Les zonages des P.P.R Inondation et Incendie de Forêts



➤ **Voies bruyantes**

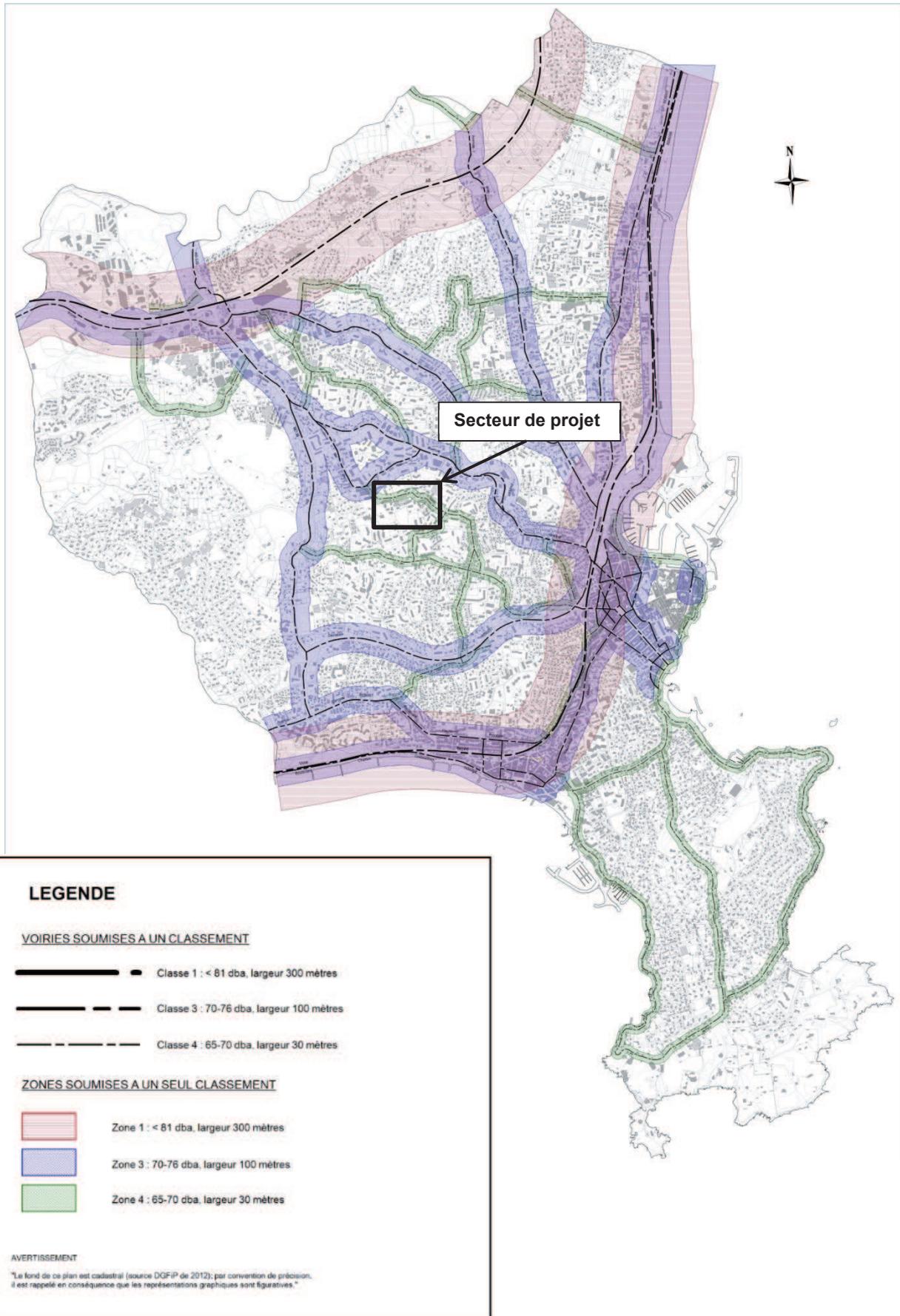
En application de l'article R.123-13-13° du code de l'urbanisme, les documents graphiques du plan local d'urbanisme font apparaître les périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées selon les dispositions des articles L.571-9 et L.571-10 du code de l'environnement.

La commune d'Antibes est concernée pour l'autoroute A8 et la voie ferrée, ainsi que diverses voies urbaines.

Le site est concerné au nord par une voie de classe 4 dont la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure est de 30 mètres. Il s'agit du chemin de Rabiac Estagnol. (cf. carte page suivante).

➤ **Plan d'exposition au bruit**

Un Plan d'exposition au bruit lié à l'aérodrome Nice Côte d'Azur concerne en partie le territoire d'Antibes. Un arrêté préfectoral, en date du 21 janvier 2004, fixe les secteurs couverts par ce plan ainsi que les normes d'isolation acoustiques à appliquer.



2. Les sensibilités écologiques connues du secteur

1. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Ce nouvel outil co-piloté par l'État et la Région est en cours de finalisation : l'enquête publique s'est terminée en mars 2014 et a été approuvé par le Conseil Régional le 17/10/2014.

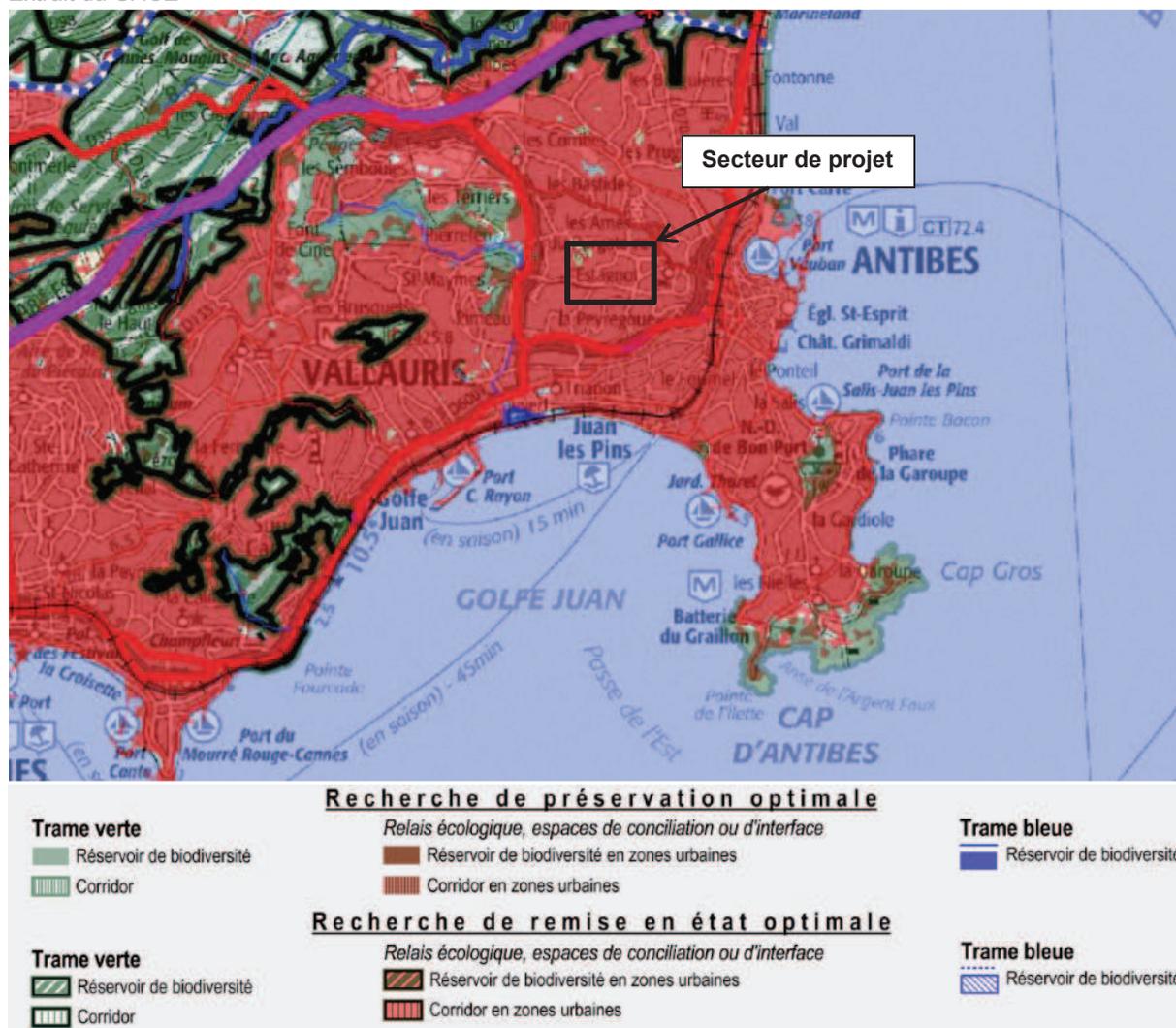
Sur la base du diagnostic, le SRCE a fixé des objectifs et des priorités d'actions.

Des objectifs de remise en état ou de préservation ont été définis sur les territoires :

- les éléments de la Trame Verte et Bleue subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale, sur ces territoires, il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux ;
- les éléments de la Trame Verte et Bleue pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une « recherche » de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.

Le secteur de projet est localisé dans une zone artificialisée. **Le site n'est pas concerné par un réservoir de biodiversité au titre du SRCE.**

Extrait du SRCE



2. Les milieux naturels, la faune et la flore aux alentours du site

Approche bibliographique et espaces protégés

Elle permet d'avoir une vue d'ensemble des différents périmètres d'inventaires existants aux alentours du site étudié, et dans un second temps, de mieux comprendre la zone concernée directement par le projet. Elle synthétise également les études d'impacts d'éventuels projets existant dans son environnement proche.

- Les sources de documentations exploitées pour l'ensemble des recherches vont de la consultation des listes ZNIEFFS, des formulaires du Réseau Natura 2000, des DOCOB existantes. Elles restent ciblées sur toutes les espèces mobiles patrimoniales en ce qui concerne cette analyse.
- Les bases de données Scientifiques du Muséum d'Histoires Naturelles (INPN), des associations naturalistes régionales ou nationales, de la documentation.

Les données une fois collectées et analysées sont retranscrites selon les critères suivants :

- Diagnostic des espèces faunistiques à intérêt patrimonial ;
- Sensibilité du projet sur l'écologie du milieu.

La zone d'étude étant située à proximité de la zone ZSC Natura 2000 (Directive habitat) FR9301573 BAIE ET CAP D'ANTIBES - ILES DE LERINS, mais aussi près de la ZNIEFF 930012589 Prairies et cours inférieur de la Brague, 930020153 Forêts de la Brague, de Sartoux et de la Valmasque et de la ZNIEFF 930020164 Fort Carré, il conviendra d'étudier de manière appropriée les incidences du projet sur les habitats et espèces ayant conduit à la désignation de sites et la potentialité des espèces à utiliser le site ou non.

ZONES NATURA 2000	DESCRIPTION	DISTANCE ÉVALUÉE A LA COMMUNE EN M
Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	FR9301573 BAIE ET CAP D'ANTIBES - ILES DE LERINS	À 1,9 km

Tableau récapitulatif des zones du réseau Natura 2000 à proximité de l'aire d'étude

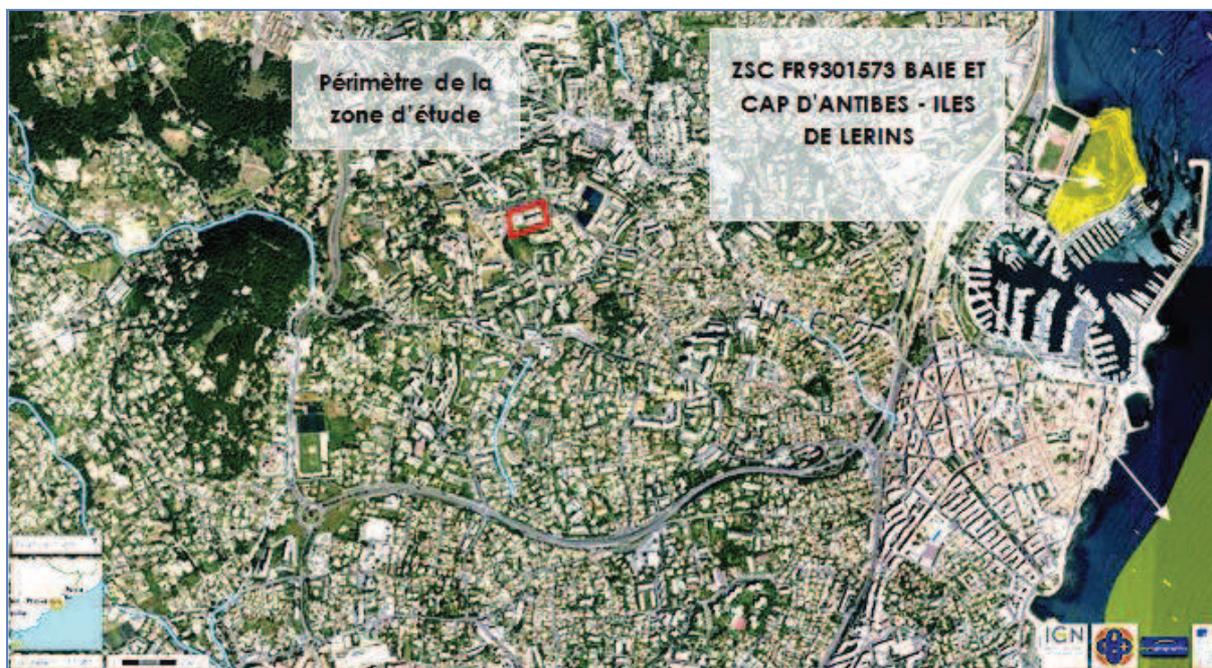
AUTRES ZONE(S) NATURELLE(S)	DESCRIPTION	DISTANCE ÉVALUÉE A LA COMMUNE EN M
Z.N.I.E.F.F. de type II	930012589 Prairies et cours inférieur de la Brague	À 3,1 km
Z.N.I.E.F.F. de type II	930020153 Forêts de la Brague, de Sartoux et de la Valmasque	À 3,4 km
Z.N.I.E.F.F. de type II	930020164 Fort Carré	À 1,9 Km

Tableau récapitulatif des zones ZNIEFF à proximité de l'aire d'étude

Le secteur n'est pas localisé au sein d'un inventaire ou périmètre de protection de la biodiversité.

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Ce sont les zones constitutives du réseau Natura 2000, désignées par arrêté ministériel en application de la Directive « Habitats /Faune/ Flore ».



Cartographie des zones ZSC du réseau Natura 2000 directive habitat autour de l'aire d'étude en rouge (source Géoportail-Ecotonia)

On dénombre dans la ZSC des espèces remarquables et déterminantes qui peuvent potentiellement fréquenter l'aire d'étude :

- ZSC FR9301573 BAIE ET CAP D'ANTIBES - ILES DE LERINS : 6 espèces (3 invertébrés, 2 mammifères, 1 reptile).

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire ZNIEFF est un inventaire national. C'est un outil de connaissance du patrimoine naturel de la France qui identifie, localise et décrit les espaces naturels d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats, donc particulièrement intéressant sur le plan écologique. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe.

- Les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, sont définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Aucune ZNIEFF de type I ne se trouve à proximité de l'aire d'étude.
- Les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.



Cartographie des zones ZNIEFF II autour de l'aire d'étude (Source Géoportail-Ecotonia)

Trois zones ZNIEFF de type 2 sont à proximité de l'aire d'étude et situées de 1,9 à 3,1km :

- **ZNIEFF II 930020164 Fort Carré**

Petite colline littorale presque entièrement occupée par le Fort Carré, lui-même ceinturé par des douves. Une espèce animale d'intérêt patrimonial a été recensée dans ce secteur. Il s'agit d'un passereau, **le Bruant proyer** (*Emberiza calandra*), nicheur possible, correspondant à un passereau remarquable de milieux ouverts, encore assez fréquent de nos jours mais en régression.

- **ZNIEFF II 930012589 Prairies et cours inférieur de la Brague**

Située à quelques pas de la mer et de milieux fortement anthropisés, cette zone de prairies humides est constituée par des parcelles de pâturages et de prés de fauche limitées par des haies de Peupliers et de Frênes, et des petits bois. Certaines parcelles sont encore soit fauchées, soit pâturées par des chevaux. Ces prairies humides de la zone littorale sont parmi les dernières du département.

Quatre espèces animales d'intérêt patrimonial évoluent dans ce secteur.

Elles correspondent à deux poissons d'eau douce d'intérêt communautaire, **le Blageon** (*Telestes souffia*), espèce remarquable et **le Barbeau méridional** (*Barbus meridionalis*) espèce remarquable d'affinité méridionale, un mollusque Gastéropode, **l'escargot Argna ferrarii blanci**, sous-espèce rare d'Argnidés, exclusivement répandue en France dans les Alpes-Maritimes et un insecte, **le Grillon des jonchères** (*Trigonidium cicindeloides*), espèce déterminante d'orthoptères d'affinité thermo-méditerranéenne, très localisée.

- **ZNIEFF II 930020153 Forêts de la Brague, de Sartoux et de la Valmasque**

Cet ensemble de forêts de Pins présente un curieux mélange de flores calcicole et silicicole. une dizaine d'espèces animales d'intérêt patrimonial (dont plusieurs déterminantes) sont présentes sur ce site forestier.

Les mammifères sont représentés par une chauve-souris, le **Vespère de Savi** (*Hypsugo savii*), espèce remarquable.

L'avifaune nicheuse locale est représentée par le **Petit duc scops** (*Otus scops*), espèce remarquable d'affinité méridionale, **la Chevêche d'Athéna** (*Athene noctua*), espèce remarquable de milieux semi-ouverts, d'affinité méridionale et le **Cincle plongeur** (*Cinclus cinclus*), une espèce présente le long des cours d'eau. Une espèce de reptiles est également présente : la **Cistude d'Europe** (*Emys orbicularis*).

3. Les sensibilités écologiques pressenties (Pré-diagnostic faune-flore novembre 2016)

3. Calendrier des inventaires de terrain

Dans le cadre de la commande du pré-diagnostic, deux visites de terrain ont été réalisées en journée ainsi qu'une visite en soirée, afin d'évaluer les enjeux potentiels.

INTERVENANTS	SPÉCIALITÉ	DATES DE VISITES 2016	AMPLITUDE HORAIRE	TEMPS, TEMPÉRATURE
Gérard FILIPPI	Entomologiste et Fauniste	08/09/2016	09:30-12:00 13:30-18:00	22 °C, ensoleillé, un peu de vent
Gérard FILIPPI	Entomologiste et Fauniste	16/09/2016	09:30-12:00 13:30-18:00	25°C, ensoleillé, vent moyen
Gérard FILIPPI	Entomologiste et Fauniste	16/09/2016	20:00-06:00	20°C, un peu de vent

4. Premiers constats généraux

L'aire d'étude ne présente pas de plantations d'accompagnement de voirie, ou de pelouse, d'alignements d'arbres. Seule végétation apparente, quelques plantes qui poussent entre les fentes de la plateforme béton. L'ancien jardin de la maison abandonnée, situé au Nord-Est de la zone d'étude comprend des plantations d'arbres non indigènes. D'anciennes serres horticoles abandonnées et en mauvais état sont présentes au Nord de la zone d'étude, de même que des hangars et d'anciens bâtiments démolis.

Une zone rudérale se situe au Sud de l'aire d'étude, en continuité avec un espace un peu plus naturel avec une petite zone humide et quelques boisements en alignement pouvant servir de corridor pour la faune en particulier pour les chiroptères. La majorité du site est donc fortement anthropisée avec une pollution assez forte du sol. La carte suivante présente une vue d'ensemble du site d'étude avec les différents compartiments.





Photo d'une partie du site. En arrière-plan l'entrée du jardin de la maison abandonnée.



Serres désaffectées sur l'aire d'étude



Plateforme béton sur l'aire d'étude



Jardin et maison abandonnée

5. Milieu naturel des sites et environnement

3.1 Typologie des habitats

Les communautés végétales ne permettent pas l'identification de milieu naturel quel qu'il soit, mais le site présent est rattaché à deux nomenclatures du Code Corine Biotope. Le ci-dessous présente les deux identifications du site qui se rapporte au Code.

Types d'habitats : Code 86 : Villes, Villages et sites industriels Définition	Surfaces
<p>☞ Aires utilisées pour l'occupation humaine et les activités industrielles. Une faune considérable s'est adaptée aux constructions. Des oiseaux comme le Martinet noir <i>Apus apus</i>, l'Effraie des clochers <i>Tyto alba</i> et l'Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i> y nichent presque exclusivement, utilisant surtout les structures dont l'architecture est traditionnelle. D'autres espèces, des habitats rocheux de montagne, comme le Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>, ont colonisés dans les villages et les villes des basses altitudes. Des Chauves-souris se logent dans les constructions. Les plantes de rochers colonisent les vieux murs et les toits.</p>	1 ha
Types d'habitats : Code 87 : Terrains en friche et terrains vagues Définition	
<p>☞ Champs abandonnés ou au repos (jachères), bords de route et autre espaces interstitiels sur des sols perturbés. Ils sont colonisés par de nombreuses plantes pionnières introduites ou nitrophiles. Ils fournissent parfois des habitats qui peuvent être utilisés par des animaux d'espaces ouverts.</p>	0.8 ha
Code 87.1: TERRAINS EN FRICHE:	

Tableau des différentes surfaces des habitats identifiés et de leur Code CORINE BIOTOPE

3.2 Inventaires floristiques

Aucune espèce floristique à fort enjeu ou enjeu modéré n'a été contactée sur l'aire d'étude lors des inventaires réalisés. La plupart des espèces floristiques inventoriées correspondaient à des végétaux colonisant les friches et zones rudérales telles les Ronces (*Rubus fruticosus*), l'Ipomée bleu (*Ipomea indica*), l'Obione pourpier (*Halimione portulacoides*), etc.



Obione pourpier sur la zone d'étude

CONCLUSION SUR LA FLORE ET LES HABITATS

Aucun habitat ni espèce floristique à fort enjeu ou enjeu modéré n'a été contactée sur l'aire d'étude lors des inventaires réalisés.

- ☞ Les enjeux au niveau des espèces floristiques considérées sont évalués à **très faibles ainsi que pour les habitats.**



3.3 Résultats des inventaires herpétologiques

Espèces à fort enjeu de conservation

Aucune espèce à fort enjeu de conservation n'a été contactée sur l'aire d'étude lors des inventaires réalisés

Espèces à enjeu de conservation modéré

Aucune espèce à enjeu de conservation modéré n'a été contactée sur l'aire d'étude lors des deux jours de terrains réalisés.

Espèces à faible enjeu de conservation

Une espèce de reptiles ayant un faible enjeu de conservation a été contacté sur la zone d'étude lors des passages diurnes du 08 et 16 septembre 2016 : le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*). Bien que cette espèce soit listée à l'Article 2 de l'Arrêté de protection du 19/11/2007 (protection de l'espèce et de son habitat), elle bénéficie cependant d'un état de conservation jugé comme favorable en région méditerranéenne (<https://inpn.mnhn.fr>).

Des individus ont été contactés le long du chemin d'entrée et à proximité des serres désaffectées (voir cartographie page suivante **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

À partir de cette localisation et du statut de protection, les enjeux de conservation au niveau de cette espèce sur l'aire d'étude peuvent être évalués. La densité assez faible et l'état de conservation des populations de cette espèce en région PACA entraînent une évaluation des enjeux de conservation locaux à faibles pour cette espèce.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Protections	Dir.Hab.	LR UICN France	LR UICN Europe	LR UICN Monde	Statut ZNIEFF DT/RQ
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Lacertidae	BE II et III/ PN art 2	An IV	LC	LC	LC	Hors PACA

Légende	
Liste Rouge UICN (France / Europe/ Monde) Codes statuts :	
CR : en danger critique	LC : Préoccupation Mineure
EN : en danger	DD : Données insuffisantes pour évaluation
VU : Vulnérable	NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation)
NT : Quasi- menacée	NE : Non évaluée
Directive Habitats :	
DH 92/43/CEE Anx IV, DH 92/43/CEE Anx V : Directive Habitat 92/43/99 CEE Annexe IV, V ...	
Autres Protections :	
Be Anx II - Be Anx III : Convention de Berne Annexe II, III	
PN Art.2 : Protection de portée Nationale Article 2	

Tableau synthétique des espèces de reptiles à enjeu faible de conservation et de leur statut de protection

Taxons	Milieus naturels	Présence sur l'aire d'étude	Abondance sur le site	Enjeu Local (PACA) de conservation
<i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	Sites ensoleillées et rocheux	Oui	5 contacts	Faible

Tableau du bilan des enjeux herpétologiques au niveau de l'aire d'étude

CONCLUSION SUR LES REPTILES

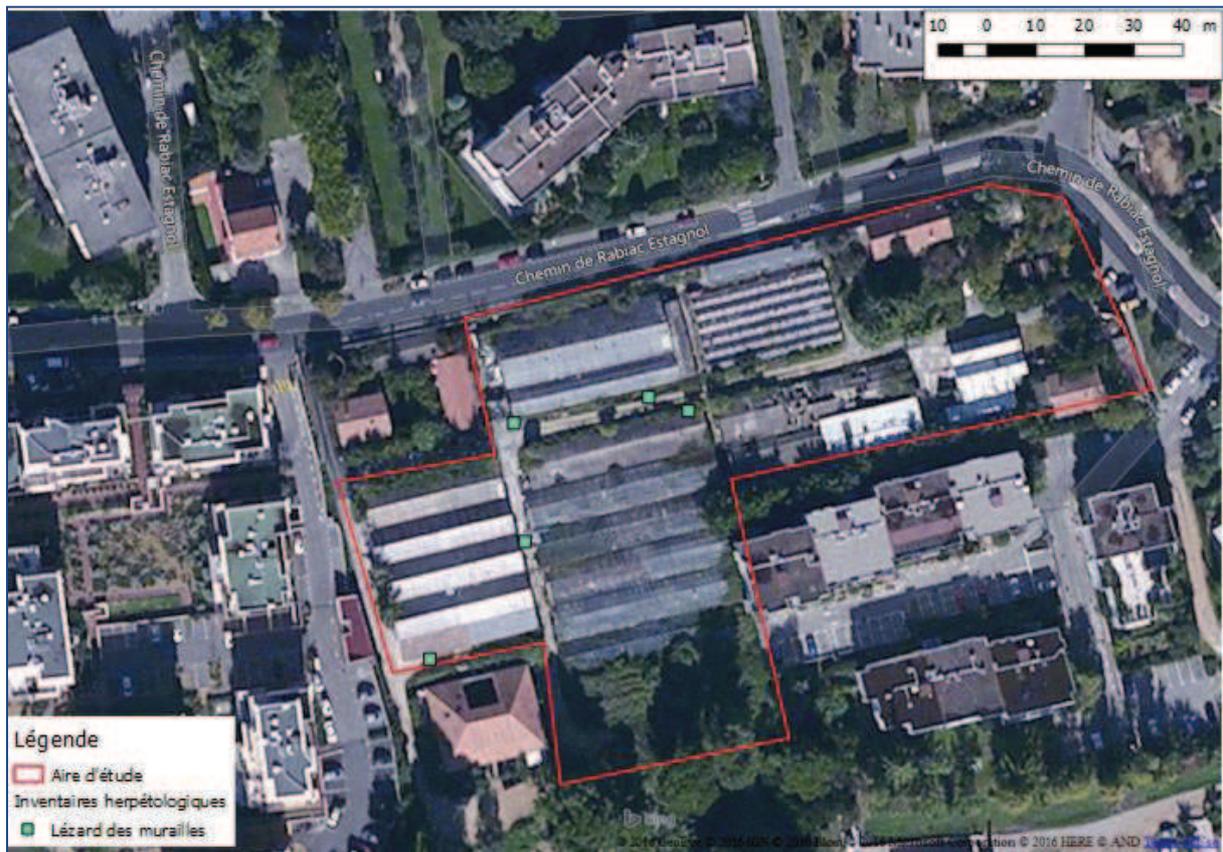
Les inventaires réalisés en 2016 sur l'aire d'étude ont permis de contacter une espèce de reptiles : le **Lézard des murailles**.



Cette espèce est protégée en France avec son habitat de part l'Article 2 de l'Arrêté du 19/11/2007 et est classée à l'Annexe IV de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore.

Cette espèce bénéficie cependant d'un statut de « préoccupation mineure » sur la liste rouge des espèces de reptiles de France métropolitaine (*UICN France, SHF et MNHN. 2015*). Elle est considérée comme ayant un enjeu faible de conservation sur la zone d'étude.

👉 **Les enjeux sur les reptiles sont faibles.**



Cartographie des observations herpétologiques

3.4 Résultats des inventaires batrachologiques

Espèces à fort enjeu de conservation

Aucune espèce à fort enjeu de conservation n'a été contactée sur l'aire d'étude lors des inventaires de terrain réalisés.

Espèces à enjeu de conservation modéré

Aucune espèce à enjeu de conservation modéré n'a été contactée sur l'aire d'étude lors des inventaires réalisés.

Espèces à faible enjeu de conservation

Une espèce d'amphibiens à faible enjeu de conservation a été contactée à proximité de la zone d'étude dans un milieu humide : la Grenouille verte *esculentus* (*Pelophylax Kl. esculentus*).

La protection n'est que partielle pour cette espèce puisque elle est inscrite à l'Article 5 de l'Arrêté du 19/11/2007 et à l'Annexe V de la Directive Faune-Flore-Habitats, autorisant la pêche de l'espèce dans certaines conditions.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Famille	Protections	Dir.Hab.	LR UICN France	LR UICN Europe	LR UCIN Monde	Statut ZNIEFF DT/RQ
<i>Pelophylax esculentus</i> <i>kl.</i>	Grenouille verte	Ranidae	Be III/PN art 5	An V	LC	LC	LC	Hors PACA

Tableau synthétique des espèces d'amphibiens à enjeux faibles et de leur statut de protection

Légende	
Liste Rouge UICN (France / Europe / Monde) Codes statuts :	
CR : en danger critique	LC : Préoccupation Mineure
EN : en danger	DD : Données insuffisantes pour évaluation
VU : Vulnérable	NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation)
NT : Quasi-menacée	NE : Non évaluée
Directive Habitats :	
DH 92/43/CEE Anx IV, DH 92/43/CEE Anx V : Directive Habitat 92/43/99 CEE Annexe IV, V ...	
Autres Protections :	
Be Anx II - Be Anx III : Convention de Berne Annexe II, III	
PN Art.2 : Protection de portée Nationale Article 2	

À partir de la localisation (zone humide en dehors du projet de lotissement) et des statuts de conservation de l'espèce, les enjeux de conservation au niveau de cette espèce d'amphibiens sur l'aire d'étude peuvent être évalués. La densité assez faible et l'état de conservation des populations en région PACA entraînent une évaluation des enjeux de conservation locaux considérés comme faibles pour cette espèce.

Taxons	Milieux naturels	Présence sur l'aire d'étude	Abon-dance sur le site	Enjeu Local (PACA) de conservation
<i>Pelophylax kl. esculentus</i> Grenouille verte	Grande variété de biotope aquatique (mares, rivières, étangs, roselières, etc)	Oui	1 contact	Faible

Tableau du bilan des enjeux batrachologiques au niveau de l'aire d'étude

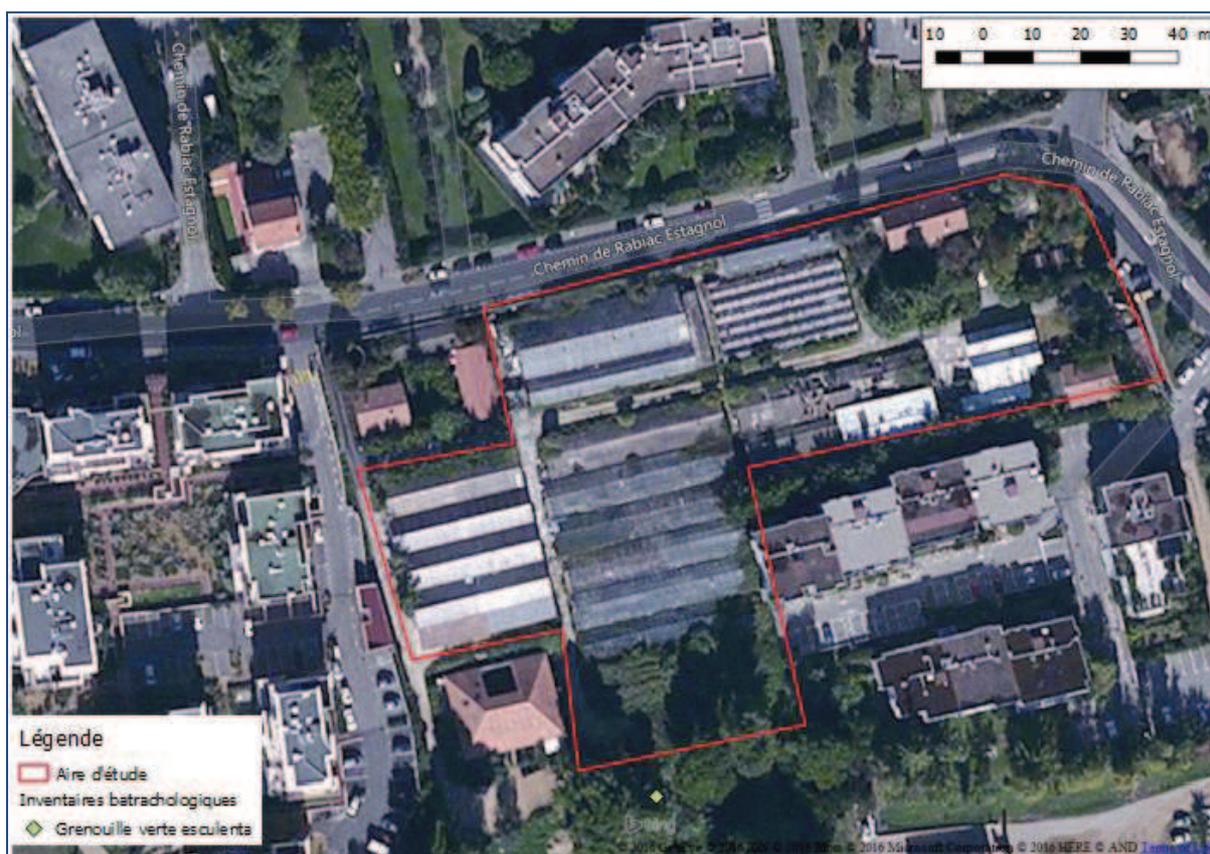
CONCLUSION SUR LES AMPHIBIENS

Une espèce d'amphibien protégée partiellement au niveau national (Article 5 de l'Arrêté du 19/11/2007) et européen (Annexe V de la Directive Faune-Flore-Habitats) a été contactée un peu en dehors de la zone d'étude.



Les enjeux de conservation pour cette espèce sur la zone du projet sont évalués à faibles.

👉 **Les enjeux sur les amphibiens sont faibles.**



Cartographie des observations batrachologiques

3.5 Résultats des inventaires des mammifères terrestres

Espèces à fort enjeu de conservation

Aucune espèce à fort enjeu de conservation n'a été contactée sur l'aire d'étude lors des inventaires de terrain réalisés.

Espèces à enjeu de conservation modéré

Aucune espèce à enjeu de conservation modéré n'a été contactée sur l'aire d'étude lors des inventaires réalisés.

Espèces à faible enjeu de conservation

Aucune espèce à enjeu de conservation faible n'a été contactée sur l'aire d'étude lors des inventaires de terrain réalisés.

CONCLUSION SUR LES MAMMIFÈRES TERRESTRES

Les inventaires menés en 2016 sur l'aire d'étude n'ont pas permis de contacter de mammifères terrestres.



☞ **Les enjeux sur les mammifères terrestres sont nuls.**

3.6 Résultats des inventaires des chiroptères

Conditions des sorties

Objet : Inventaire par échantillonnage du groupe faunistique des Chiroptères sur le site d'Antibes	Date : du 16 au 17 septembre 2016 soit 1 nocturne
---	--

Date	Heure de début	Heure de fin	Température (fourchette) en °C	Nébulosité	Précipitation	Force du vent	Direction du vent
16/09/2016	21h30	06h00	20°C	0/8	Absence	Faible	-

Tableau des conditions d'inventaires en 2016

Données bibliographiques

Une espèce patrimoniale protégée est visée par la ZSC FR9301573 BAIE ET CAP D'ANTIBES - ILES DE LERINS. Il s'agit de :

- *Miniopterus schreibersii*, le **Minioptère de Schreibers** ;

Nous n'avons pas contacté le Minioptère de Schreibers lors de l'inventaire effectué. **Une espèce supplémentaire** est visée par la ZNIEFF de type II FR930020153 – « FORÊTS DE LA BRAGUE, DE SARTOUX ET DE LA VALMASQUE » :

- *Hypsugo savii*, le **Vespère de Savi** ;

Constat : sur les 2 espèces visées par le réseau Natura 2000 (ZSC) et la ZNIEFF II, aucune espèce patrimoniale d'intérêt communautaire n'a été contactée sur l'aire d'étude. Le croisement des données permet de confirmer ou d'infirmer l'occupation de l'aire d'étude par les espèces précitées. Cela concerne ici, les chauves-souris, dont les possibilités de déplacement sont importantes. En effet ces espèces mobiles ont un rayon d'action lié à leur écologie qui peut avoisiner les 40 kms en une nuit.

Résultats des inventaires

Au vu des résultats de l'analyse chiroptère, nous avons relevé deux espèces de chauves-souris, aucune ne constitue une espèce d'intérêt communautaire. L'analyse nous dira s'il s'agit d'un corridor de transit ou de chasse. Les espèces contactées sont :

- **la Pipistrelle de Kuhl**, *Pipistrellus kuhlii*
- **la Pipistrelle de Nathusius**, *Pipistrellus nathusii*

Toutes les espèces de chauves-souris de France sont protégées par l'article L.411-1 du Code de l'Environnement, et par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 (JORF du 10/05/2007) qui fixe la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

<p>Conclusion :</p> <p>Sur les 2 espèces visées par le réseau Natura 2000 (ZSC) et ZNIEFF II proches, aucune espèce patrimoniale protégée et d'intérêt communautaire, n'a été contactée sur l'aire d'étude. Seules deux espèces ont été contactées lors de l'inventaire effectué : la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle de Nathusius.</p>	
---	---

Données de terrain

La majorité de la superficie du site d'étude est constituée de friches anthropisées avec notamment des serres construites et d'autres à moitié démolies. On peut également noter la présence d'un milieu ouvert présentant un certain intérêt pour la biodiversité car clôturé par un alignement d'arbres et un milieu humide au Sud, mais qui n'est cependant pas concerné par l'emprise des travaux prévus.

Aucun arbre à propriété cavernicole n'a été relevé sur le terrain, et dans l'ensemble le milieu naturel semble peu favorable aux chiroptères en termes de zone de chasse ou de transit. Le seul milieu d'intérêt pouvant servir de corridor de chasse et de déplacement est constitué de l'alignement d'arbres qui débouche sur deux milieux de chasse potentiels : le milieu humide et le milieu ouvert qui peuvent être favorables à la présence d'insectes.



Arbres de la zone d'étude avec localisation d'une des balises pour l'étude des espèces.

Analyse des données issues du SM3BAT+SM4 BAT

▪ Résultats et écologie des espèces

Les résultats obtenus par l'analyse des enregistrements s'appuient sur les indices de confiance les plus élevés, relevés pour chaque espèce. Les indices d'activité sociale, lorsqu'ils sont élevés, indiquent de fortes potentialités de présence de gîtes à proximité. L'analyse dans ce cas, mettra en évidence les gîtes arboricoles ou cavernicoles correspondant à l'écologie des espèces forestières, qui semblent cependant absents de l'aire d'étude. Sur 2 espèces avérées sur l'aire d'étude, deux ont émis des cris sociaux indiquant des gîtes potentiels sur l'aire d'étude ou à proximité. **Il s'agit de :**

➤ **Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*),**

C'est une espèce très commune et bien répandue dans la région. La Pipistrelle de Kuhl est une espèce arboricole dont le gîte estival se situe habituellement dans les cavités d'arbres ou les décollements d'écorces. Cette espèce indique des fréquences d'activité sociale, il est donc probable que des gîtes soient à proximité du site mais pas au niveau de l'aire d'étude qui ne présente pas d'arbres sénescents à propriétés cavernicoles. L'aire d'étude sert principalement de zone de déplacement et de chasse pour cette espèce. **Les enjeux de conservation pour le site concernant cette espèce sont faibles.**